



Fiche de données de sécurité

Copyright,2021, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	07-4571-1	Numéro de version:	15.01
Date de révision:	11/02/2021	Annule et remplace la version du :	28/01/2021

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M™ Mastic MS Pulvérisable P/N 08851

Numéros d'identification de produit

FS-9100-3141-8 FS-9100-3145-9 UU-0110-8708-5

7000033759 7000079954 7100235091

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Utilisation dans l'industrie automobile., Mastic.

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M France 1 PARVIS DE L'INNOVATION CS 20203 95006 CERGY PONTOISE CEDEX
Téléphone: 01 30 31 61 61
E-mail: tfr@mmm.com
Site internet <http://3m.quickfds.com>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:

Liquide inflammable, catégorie 3 - Liq. inflam. 3; H226

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A - Skin Sens. 1A; H317

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 2 - Auat. Chr. 2; H411

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

ATTENTION.

Symboles :

SGH02 (Flamme) |SGH07 (Point d'exclamation)|SGH09 (Environnement)

Pictogrammes



Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	1760-24-3	217-164-6	0,1 - 1
Dioctylbis(pentane 2,4-dionato-O,O')étain	54068-28-9	483-270-6	0,1 - 0,5
Phénol comportant des groupements styrène	61788-44-1	262-975-0	< 0,3
Masse de réaction de Sébaçate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle		915-687-0	0,01 - 0,03

MENTIONS DE DANGER:

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P273	Eviter le rejet dans l'environnement.
P280E	Porter des gants de protection.

Intervention ::

P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P370 + P378	En cas d'incendie: Utiliser un agent de lutte adapté pour les liquides et les matières inflammables tel qu'un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

Elimination:

P501	Éliminer le contenu/ récipient conformément à la réglementation locale/ régionale/nationale/ internationale.
------	--

15% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie orale inconnue.

3M™ Mastic MS Pulvérisable P/N 08851

Contient 45% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Étiquetage selon la Directive Européenne COV (2004/42/EC): 2004/42/EC IIB(e)(840)

145g/l

2.3 .Autres dangers

Inconnu

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Carbonate de calcium	(N° CAS) 1317-65-3 (N° CE) 215-279-6	15 - 40	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Céramiques, matériaux et produits, substances chimiques	(N° CAS) 66402-68-4 (N° CE) 266-340-9	10 - 30	Substance non classée comme dangereuse
Polyéther à terminaison silyl	(N° CAS) 75009-88-0	3 - 20	Substance non classée comme dangereuse
Polyéther à terminaison silyl	(N° CAS) 151865-59-7	1 - 15	Substance non classée comme dangereuse
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	(N° CAS) 68515-49-1 (N° CE) 271-091-4 (N° REACH) 01-2119422347-43	7 - 13	Substance non classée comme dangereuse
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	(N° CE) 918-167-1	5 - 10	Liq. Inflamm. 3, H226 Tox. aquatique chronique 4, H413 Tox.aspiration 1, H304 EUH066
Carbonate de calcium	(N° CAS) 471-34-1 (N° CE) 207-439-9	1 - 5	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Masse de réaction de 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxodécyl)amino]alkyl]octadécanamide, 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxooctyl)amino]alkyl]octadécanamide et N,N'-1,2-alkandiylbis[12-hydroxyoctadécanamide]	(N° CE) ELINCS 484-050-2 (N° REACH) 01-0000020228-74	1 - 3	Aquatique aigüe 1, H400,M=10 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=10
Dioxyde de titane	(N° CAS) 13463-67-7 (N° CE) 236-675-5 (N° REACH) 01-2119489379-17	1 - 3	Carc. 2, H351 (Inhalation)
Triméthoxyvinylsilane	(N° CAS) 2768-02-7 (N° CE) 220-449-8	0,1 - 1	Skin Sens. 1B, H317 Liq. Inflamm. 3, H226 Tox. aigüe 4, H332

3M™ Mastic MS Pulvérisable P/N 08851

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	(N° CAS) 1760-24-3 (N° CE) 217-164-6	0,1 - 1	Tox. aigüe 4, H332 Tox. aigüe 4, H302 Lésions oculaires 1, H318 Sens. cutanée 1, H317 STOT RE 2, H373
Dioctylbis(pentane 2,4-dionato-O,O')étain	(N° CAS) 54068-28-9 (N° CE) ELINCS 483-270-6	0,1 - 0,5	Skin Sens. 1B, H317 Repr. 2, H361d Tox. aquatique chronique 2, H411
Phénol comportant des groupements styrène	(N° CAS) 61788-44-1 (N° CE) 262-975-0	< 0,3	Sens. de la peau 1A, H317 Tox. aquatique chronique 2, H411
N-Méthyl-2-pyrrolidone	(N° CAS) 872-50-4 (N° CE) 212-828-1 (N° REACH) 01-2119472430-46	< 0,3	Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Repr. 1B, H360D STOT SE 3, H335
Masse de réaction de Sébaçate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	(N° CE) 915-687-0	0,01 - 0,03	Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1 Sens. de la peau 1A, H317

Note: Toute entrée dans la colonne # CE qui commence avec le numéro 6, 7, 8 ou 9 est un numéro provisoire de la liste fournie par l'ECHA en attendant la publication du numéro officiel de l'inventaire CE de la substance.

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

Ingrédient	Identifiant(s)	Limites de concentration spécifique
N-Méthyl-2-pyrrolidone	(N° CAS) 872-50-4 (N° CE) 212-828-1 (N° REACH) 01-2119472430-46	(C >= 10%) STOT SE 3, H335

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS**4.1. Description des premiers secours:****Inhalation:**

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Aucun symptôme ou effet critique. Voir section 11.1, informations sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent de lutte adapté pour les liquides et les matières inflammables tel qu'un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

Décomposition dangereuse ou sous-produits

<u>Substance</u>	<u>Condition</u>
Monoxyde de carbone	Pendant la combustion.
Dioxyde de carbone	Pendant la combustion.
Vapeurs ou gaz irritants	Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Attention! Un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer des gaz ou vapeurs inflammables, dans la zone de déversement, et brûler ou exploser. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Ramasser en utilisant des outils anti-déflagrants. Mettre dans un récipient métallique. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol. Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Porter des chaussures anti-statiques ou correctement mises à la terre. Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...) Pour diminuer le risque d'ignition, déterminer les classifications électriques applicables pour le procédé utilisant ce produit et sélectionner un équipement de ventilation extractive locale spécifique pour éviter l'accumulation de vapeurs inflammables. Mise à la terre/liaison équipotentille du récipient et du matériel de réception si le produit a une volatilité telle qu'il puisse se former une atmosphère dangereuse.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver le récipient bien fermé pour éviter la contamination avec de l'eau ou l'air. Si on soupçonne une contamination, ne pas refermer le récipient. Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Carbonate de calcium	1317-65-3	VLEPs France	VLEP (8 heures): 10 mg/m ³	
Dioxyde de titane	13463-67-7	VLEPs France	VLEP (en Ti, 8 heures): 10 mg/m ³	
Carbonate de calcium	471-34-1	VLEPs France	VLEP (8 heures): 10 mg/m ³	
Etain, composants organiques	54068-28-9	VLEPs France	VLEP (Sn) (8 heures) : 0.1 mg/m ³ ; VLCT (Sn) (15 minutes) : 0.2 mg/m ³	
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	VLEPs France	VLEP (8 heures): 40 mg/m ³ (10 ppm); VLCT (15 minutes): 80 mg/m ³ (20 ppm)	Risque de pénétration percutanée. Toxique pour la reproduction présumé

VLEPs France : France. Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS, ED 984)

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

/

Valeurs limites biologiques

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

Niveaux dérivés sans effet (DNEL)

Ingrédient	Produit de dégradation	Population	Type d'exposition humaine	DNEL
N-Méthyl-2-pyrrolidone		Employé	Cutané, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques	4,8 mg/kg bw/d

N-Méthyl-2-pyrrolidone		Employé	Inhalation, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques	14,4 mg/m ³
------------------------	--	---------	--	------------------------

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Ecran total.

Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards

Utiliser une protection des yeux et du visage conforme à la norme EN 166

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Polymère laminé	>0.30	> 8 heures

Les données sur les gants sont fondées sur la substance qui conduit à la toxicité cutanée et les conditions présentes au moment du test. Le temps de pénétration peut être altéré quand le gant est soumis à des conditions d'utilisation où un stress supplémentaire est imposé au gant.

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériau de vêtements de protection suivant(s) est recommandé: Tablier - polymère stratifié

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire pour décider si un appareil de protection respiratoire est demandé. Si un appareil de protection respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez le type de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtrés types A & P

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Aspect physique spécifique::	Pâte thixotropique
Couleur	Gris
Odeur	Particulière caractéristique
Valeur de seuil d'odeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point de fusion / point de congélation	<i>Non applicable.</i>
Point/intervalle d'ébullition:	<i>Non applicable.</i>
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (LEL)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Limites d'inflammabilité (UEL)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point d'éclair:	53 °C [<i>Méthode de test: Coupe fermée</i>]
Température d'inflammation spontanée	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Température de décomposition	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
pH	<i>la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)</i>
Viscosité cinématique	50 000 mm ² /s
Hydrosolubilité	Nulle
Solubilité (non-eau)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Coefficient de partage n-octanol / eau	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Pression de vapeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Densité	1,4 - 1,6 g/ml
Densité relative	1,4 - 1,6 [<i>Réf. Standard :Eau = 1</i>]
Densité de vapeur relative	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils	145 g/l
Taux d'évaporation:	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Teneur en matières volatiles:	7 - 9 %

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.

10.5 Matériaux à éviter:

Eau

10.6. Produits de décomposition dangereux:**Substance****Condition**

Non applicable

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008**Les signes et symptômes d'exposition**

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:

Une irritation significative de la peau est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec les yeux:

Une irritation significative des yeux est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Ingestion:

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:**Toxicité pour la reproduction / le développement**

Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Cancérogénicité:

Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Produit	Inhalation - Vapeur(4 h)		Pas de données disponibles. Calculé.50 mg/l

3M™ Mastic MS Pulvérisable P/N 08851

Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Céramiques, matériaux et produits, substances chimiques	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Céramiques, matériaux et produits, substances chimiques	Ingestion		LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Carbonate de calcium	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Carbonate de calcium	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 3 mg/l
Carbonate de calcium	Ingestion	Rat	LD50 6 450 mg/kg
Polyéther à terminaison silyl	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Polyéther à terminaison silyl	Ingestion	Rat	LD50 5 000 mg/kg
Acide benzédicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	Cutané	Lapin	LD50 > 3 160 mg/kg
Acide benzédicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 12,5 mg/l
Acide benzédicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	Ingestion	Rat	LD50 > 9 700 mg/kg
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	Inhalation - Vapeur	Jugement professionnel	LC50 estimé à 20 - 50 mg/l
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Carbonate de calcium	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Carbonate de calcium	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 3 mg/l
Carbonate de calcium	Ingestion	Rat	LD50 6 450 mg/kg
Dioxyde de titane	Cutané	Lapin	LD50 > 10 000 mg/kg
Dioxyde de titane	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 6,82 mg/l
Dioxyde de titane	Ingestion	Rat	LD50 > 10 000 mg/kg
Masse de réaction de 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxodécyl)amino]alkyl]octadécanamide, 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxooctyl)amino]alkyl]octadécanamide et N,N'-1,2-alkandylbis[12-hydroxyoctadécanamide]	Cutané	Rat	LD50 > 2 000
Masse de réaction de 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxodécyl)amino]alkyl]octadécanamide, 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxooctyl)amino]alkyl]octadécanamide et N,N'-1,2-alkandylbis[12-hydroxyoctadécanamide]	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 6,3
Masse de réaction de 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxodécyl)amino]alkyl]octadécanamide, 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxooctyl)amino]alkyl]octadécanamide et N,N'-1,2-alkandylbis[12-hydroxyoctadécanamide]	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 >1.49, <2.44 mg/l
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Ingestion	Rat	LD50 1 897 mg/kg
Triméthoxyvinylsilane	Cutané	Lapin	LD50 3 260 mg/kg
Triméthoxyvinylsilane	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 16,8 mg/l
Triméthoxyvinylsilane	Ingestion	Rat	LD50 7 120 mg/kg
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Cutané	Lapin	LD50 4 000 mg/kg
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 5,1 mg/l
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Ingestion	Rat	LD50 4 320 mg/kg

3M™ Mastic MS Pulvérisable P/N 08851

Phénol comportant des groupements styrène	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Phénol comportant des groupements styrène	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Masse de réaction de Sébaçate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	Cutané		LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Masse de réaction de Sébaçate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	Ingestion	Rat	LD50 3 125 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Céramiques, matériaux et produits, substances chimiques	Lapin	Aucune irritation significative
Carbonate de calcium	Lapin	Aucune irritation significative
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	Lapin	Irritation minimale.
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	Lapin	Moyennement irritant
Carbonate de calcium	Lapin	Aucune irritation significative
Dioxyde de titane	Lapin	Aucune irritation significative
Masse de réaction de 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxodécyl)amino]alkyl]octadécanamide, 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxooctyl)amino]alkyl]octadécanamide et N,N'-1,2-alkandylbis[12-hydroxyoctadécanamide]	Lapin	Aucune irritation significative
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	Lapin	Moyennement irritant
Triméthoxyvinylsilane	Lapin	Irritation minimale.
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Lapin	Irritation minimale.
Phénol comportant des groupements styrène	Lapin	Aucune irritation significative
Masse de réaction de Sébaçate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	Lapin	Aucune irritation significative

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Céramiques, matériaux et produits, substances chimiques	Lapin	Moyennement irritant
Carbonate de calcium	Lapin	Aucune irritation significative
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	Lapin	Moyennement irritant
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	Lapin	Moyennement irritant
Carbonate de calcium	Lapin	Aucune irritation significative
Dioxyde de titane	Lapin	Aucune irritation significative
Masse de réaction de 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxodécyl)amino]alkyl]octadécanamide, 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxooctyl)amino]alkyl]octadécanamide et N,N'-1,2-alkandylbis[12-hydroxyoctadécanamide]	Lapin	Moyennement irritant
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	Lapin	Corrosif
Triméthoxyvinylsilane	Lapin	Aucune irritation significative
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Lapin	Irritant sévère
Phénol comportant des groupements styrène	Lapin	Moyennement irritant
Masse de réaction de Sébaçate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	Lapin	Aucune irritation significative

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	Cochon d'Inde	Non-classifié
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	Cochon d'Inde	Non-classifié
Dioxyde de titane	Homme et animal	Non-classifié
Masse de réaction de 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxodécyl)amino]alkyl]octadécanamide, 12-hydroxy-N-[2-[(1-	Souris	Non-classifié

3M™ Mastic MS Pulvérisable P/N 08851

oxooctyl)amino]alkyl]octadécanamide et N,N'-1,2-alkandylbis[12-hydroxyoctadécanamide]		
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Multiples espèces animales.	Sensibilisant
Triméthoxyvinylsilane	Cochon d'Inde	Non-classifié
Dioctylbis(pentane 2,4-dionato-O,O')étain	Souris	Sensibilisant
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Homme et animal	Non-classifié
Phénol comportant des groupements styrène	Souris	Sensibilisant
Masse de réaction de Sébaçate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	Cochon d'Inde	Sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Céramiques, matériaux et produits, substances chimiques	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Acide benzédicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	In vitro	Non mutagène
Acide benzédicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	In vivo	Non mutagène
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	In vitro	Non mutagène
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	In vivo	Non mutagène
Dioxyde de titane	In vitro	Non mutagène
Dioxyde de titane	In vivo	Non mutagène
Triméthoxyvinylsilane	In vivo	Non mutagène
Triméthoxyvinylsilane	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
N-Méthyl-2-pyrrolidone	In vivo	Non mutagène
N-Méthyl-2-pyrrolidone	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Masse de réaction de Sébaçate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	In vitro	Non mutagène

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Céramiques, matériaux et produits, substances chimiques	Inhalation	Multiples espèces animales.	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	Non spécifié	Non disponible	Non-cancérogène
Dioxyde de titane	Ingestion	Multiples espèces animales.	Non-cancérogène
Dioxyde de titane	Inhalation	Rat	Cancérogène
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Inhalation	Rat	Non-cancérogène

Toxicité pour la reproduction**Effets sur la reproduction et / ou sur le développement**

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Carbonate de calcium	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le	Rat	NOAEL 625	avant

		développement		mg/kg/day	l'accouplement et pendant la gestation
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 927 mg/kg/day	2 génération
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 929 mg/kg/day	2 génération
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	NOAEL 38 mg/kg/day	2 génération
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	Non spécifié	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL Non disponible	avant l'accouplement et pendant la gestation
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	Non spécifié	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL Non disponible	28 jours
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	Non spécifié	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL Non disponible	Pendant la grossesse
Carbonate de calcium	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 625 mg/kg/day	avant l'accouplement et pendant la gestation
Triméthoxyvinylsilane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/day	Avant l'accouplement - Lactation
Triméthoxyvinylsilane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/day	Avant l'accouplement - Lactation
Triméthoxyvinylsilane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/day	Avant l'accouplement - Lactation
Triméthoxyvinylsilane	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1,8 mg/l	Pendant l'organogénèse
Dioctylbis(pentane 2,4-dionato-O,O')étain	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	NOAEL 1,8 mg/kg/day	Avant l'accouplement - Lactation
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	LOAEL 0,68 mg/l	Pendant la grossesse
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	LOAEL 50 mg/kg/day	2 génération
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Ingestion	Toxique pour la reproduction masculine	Rat	LOAEL 50 mg/kg/day	2 génération
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Cutané	Toxique pour le développement	Rat	NOAEL 237 mg/kg/day	Pendant l'organogénèse
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	NOAEL 160 mg/kg/day	2 génération

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Carbonate de calcium	Inhalation	Système respiratoire Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,812 mg/l	90 minutes
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Non-classifié	Humain	NOAEL 0,05 mg/l	8 heures

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Céramiques, matériaux et produits, substances chimiques	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL Pas disponible	

3M™ Mastic MS Pulvérisable P/N 08851

Céramiques, matériaux et produits, substances chimiques	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Humain	NOAEL Pas disponible	Exposition professionnelle
Carbonate de calcium	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	Inhalation	Système respiratoire système hématopoïétique Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,5 mg/l	2 semaines
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,5 mg/l	2 génération
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	Ingestion	Système endocrine	Non-classifié	Rat	NOAEL 686 mg/kg/day	90 jours
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	Ingestion	Foie Rénale et / ou de la vessie Coeur	Non-classifié	Rat	NOAEL 500 mg/kg/day	90 jours
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	Ingestion	système hématopoïétique	Non-classifié	Chien	NOAEL 320 mg/kg/day	90 jours
Carbonate de calcium	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Dioxyde de titane	Inhalation	Système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 0,01 mg/l	2 années
Dioxyde de titane	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Inhalation	Système respiratoire	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	NOAEL 0,015 mg/l	90 jours
Triméthoxyvinylsilane	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL mg/l	14 semaines
Triméthoxyvinylsilane	Inhalation	système hématopoïétique des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 2,4 mg/l	14 semaines
Triméthoxyvinylsilane	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 250 mg/kg/day	40 jours
Triméthoxyvinylsilane	Ingestion	Système endocrine système hématopoïétique Foie système immunitaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/day	40 jours
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Inhalation	moelle osseuse système immunitaire Système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 0,5 mg/l	4 semaines
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Ingestion	Système endocrine	Non-classifié	Rat	NOAEL 250 mg/kg/day	90 jours
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 2 060 mg/kg/day	4 semaines

3M™ Mastic MS Pulvérisable P/N 08851

N-Méthyl-2-pyrrolidone	Ingestion	Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 057 mg/kg/day	90 jours
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Ingestion	système hématopoïétique	Non-classifié	Souris	NOAEL 300 mg/kg/day	90 jours
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Ingestion	Foie	Non-classifié	Souris	NOAEL 150 mg/kg/day	3 Mois

Danger par aspiration

Nom	Valeur
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	Risque d'aspiration

Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Carbonate de calcium	1317-65-3	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	>100 mg/l
Carbonate de calcium	1317-65-3	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	LC50	>100 mg/l
Carbonate de calcium	1317-65-3	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	>100 mg/l
Carbonate de calcium	1317-65-3	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC10	>100 mg/l
Céramiques, matériaux et produits, substances chimiques	66402-68-4		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			N/A
Polyéther à terminaison silyl	75009-88-0		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			N/A
Polyéther à terminaison silyl	151865-59-7		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			NA
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	68515-49-1	Boue activée	Expérimental	30 minutes	EC50	>83,3 mg/l
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	68515-49-1	Algues vertes	Expérimental	96 heures	EC50	>100 mg/l

3M™ Mastic MS Pulvérisable P/N 08851

Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	68515-49-1	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	68515-49-1	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	68515-49-1	Algues vertes	Expérimental	96 heures	NOEC	100 mg/l
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	68515-49-1	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	100 mg/l
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	918-167-1	Algues vertes	Estimé	72 heures	EL50	>1 000 mg/l
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	918-167-1	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	LL50	>1 000 mg/l
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	918-167-1	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EL50	>1 000 mg/l
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	918-167-1	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEL	1 000 mg/l
Carbonate de calcium	471-34-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>100 mg/l
Carbonate de calcium	471-34-1	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
Carbonate de calcium	471-34-1	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
Carbonate de calcium	471-34-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC10	100 mg/l
Masse de réaction de 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxodécyl)amino]alkyl]o ctadécaneamide, 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxooctyl)amino]alkyl]o ctadécaneamide et N,N'-1,2-alkandiylbis[12-hydroxyoctadécaneamide]	484-050-2	Puce d'eau	Point final non atteint	48 heures	EC50	>100 mg/l
Masse de réaction de 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxodécyl)amino]alkyl]o ctadécaneamide, 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxooctyl)amino]alkyl]o ctadécaneamide et N,N'-1,2-alkandiylbis[12-hydroxyoctadécaneamide]	484-050-2	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>100 mg/l
Masse de réaction de 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxodécyl)amino]alkyl]o ctadécaneamide, 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxooctyl)amino]alkyl]o ctadécaneamide et N,N'-1,2-alkandiylbis[12-hydroxyoctadécaneamide]	484-050-2	Carpe commune	Expérimental	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l

3M™ Mastic MS Pulvérisable P/N 08851

e]						
Masse de réaction de 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxodécyl)amino]alkyl]octadécanamide, 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxooctyl)amino]alkyl]octadécanamide et N,N'-1,2-alkandiylobis[12-hydroxyoctadécanamide]	484-050-2	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	0,025 mg/l
Masse de réaction de 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxodécyl)amino]alkyl]octadécanamide, 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxooctyl)amino]alkyl]octadécanamide et N,N'-1,2-alkandiylobis[12-hydroxyoctadécanamide]	484-050-2	Puce d'eau	Point final non atteint	21 jours	NOEC	>100 mg/l
Masse de réaction de 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxodécyl)amino]alkyl]octadécanamide, 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxooctyl)amino]alkyl]octadécanamide et N,N'-1,2-alkandiylobis[12-hydroxyoctadécanamide]	484-050-2	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	0,007 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Boue activée	Expérimental	3 heures	NOEC	>=1 000 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Diatomée	Expérimental	72 heures	EC50	>10 000 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Diatomée	Expérimental	72 heures	NOEC	5 600 mg/l
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	1760-24-3	Bactéries	Expérimental	16 heures	EC50	67 mg/l
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	1760-24-3	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	168 mg/l
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	1760-24-3	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	8,8 mg/l
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	1760-24-3	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	81 mg/l
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	1760-24-3	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	3,1 mg/l
Triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	Bactéries	Expérimental	5 heures	EC10	1,1 mg/l
Triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>957 mg/l
Triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	191 mg/l
Triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	169 mg/l
Triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	957 mg/l

3M™ Mastic MS Pulvérisable P/N 08851

Triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	28 mg/l
Diocetylbis(pentane 2,4-dionato-O,O')étain	54068-28-9	Puce d'eau	Estimé	24 heures	EC50	1,3 mg/l
Diocetylbis(pentane 2,4-dionato-O,O')étain	54068-28-9	Puce d'eau	Estimé	21 jours	NOEC	0,52 mg/l
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	Crevette	Expérimental	96 heures	EC50	1 107 mg/l
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	600,5 mg/l
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	>500 mg/l
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	4 897 mg/l
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC10	92,6 mg/l
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	12,5 mg/l
Phénol comportant des groupements styrène	61788-44-1	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	362 mg/l
Phénol comportant des groupements styrène	61788-44-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	1,35 mg/l
Phénol comportant des groupements styrène	61788-44-1	Medaka	Expérimental	96 heures	LC50	5,6 mg/l
Phénol comportant des groupements styrène	61788-44-1	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	4,6 mg/l
Phénol comportant des groupements styrène	61788-44-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	0,42 mg/l
Phénol comportant des groupements styrène	61788-44-1	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,2 mg/l
Masse de réaction de Sébaçate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	915-687-0	Boue activée	Expérimental	3 heures	IC50	>=100 mg/l
Masse de réaction de Sébaçate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	915-687-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	1,68 mg/l
Masse de réaction de Sébaçate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	915-687-0	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	0,9 mg/l
Masse de réaction de Sébaçate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	915-687-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	0,22 mg/l
Masse de réaction de Sébaçate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-	915-687-0	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	1 mg/l

pentaméthyl-4-pipéridyle						
--------------------------	--	--	--	--	--	--

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Carbonate de calcium	1317-65-3	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Céramiques, matériaux et produits, substances chimiques	66402-68-4	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Polyéther à terminaison silyl	75009-88-0	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Polyéther à terminaison silyl	151865-59-7	Données non disponibles ou insuffisantes			NA	
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	68515-49-1	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	74 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OECD 301F - Manometric Respiro
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	918-167-1	Estimé Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	31.3 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande biologique en oxygène théorique DBThO	Méthode non standard
Carbonate de calcium	471-34-1	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Masse de réaction de 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxodécyl)amino]alkyl]octadécanamide, 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxooctyl)amino]alkyl]octadécanamide et N,N'-1,2-alkandiylobis[12-hydroxyoctadécanamide]	484-050-2	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	7 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Dioxyde de titane	13463-67-7	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	1760-24-3	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	1.5 minutes (t 1/2)	Méthode non standard
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	1760-24-3	Expérimental Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	39 % en poids	Méthode non standard
Triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	51 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OECD 301F - Manometric Respiro
Diocetylbis(pentane 2,4-dionato-O,O')étain	54068-28-9	Données non disponibles ou			N/A	

3M™ Mastic MS Pulvérisable P/N 08851

		insuffisantes				
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	73 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301C
Phénol comportant des groupements styrène	61788-44-1	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	7 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OECD 301F - Manometric Respiro
Masse de réaction de Sébaçate de bis (1,2,2,6,6- pentaméthyl-4-pipéridyle) et de Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4- pipéridyle	915-687-0	Estimé Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	38 % en poids	OCDE 301E - Screening modifié de l'OCDE

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Carbonate de calcium	1317-65-3	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Céramiques, matériaux et produits, substances chimiques	66402-68-4	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Polyéther à terminaison silyl	75009-88-0	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Polyéther à terminaison silyl	151865-59-7	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	68515-49-1	Estimé BCF-Carp	56 jours	Facteur de bioaccumulation	<14.4	OCDE 305E
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	918-167-1	Estimé BCF - Truite arc-en-ciel		Facteur de bioaccumulation	2500	Méthode non standard
Carbonate de calcium	471-34-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Masse de réaction de 12- hydroxy-N-[2-[(1- oxodécyl)amino]alkyl]octa décanamide, 12-hydroxy- N-[2-[(1- oxooctyl)amino]alkyl]octad écanamide et N,N'-1,2- alkandylbis[12- hydroxyoctadécanamide]	484-050-2	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Dioxyde de titane	13463-67-7	Expérimental BCF- Carp	42 jours	Facteur de bioaccumulation	9.6	Méthode non standard
N-(3-	1760-24-3	Données non	N/A	N/A	N/A	N/A

3M™ Mastic MS Pulvérisable P/N 08851

(triméthoxysilyl)propyléthylenediamine		disponibles ou insuffisantes pour la classification				
Triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	Estimé Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-2	Méthode non standard
Dioctylbis(pentane 2,4-dionato-O,O')étain	54068-28-9	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-0.46	Méthode non standard
Phénol comportant des groupements styrène	61788-44-1	Expérimental BCF - Truite arc-en-ciel	10 jours	Facteur de bioaccumulation	10395	
Masse de réaction de Sébaçate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	915-687-0	Estimé BCF-Carp	56 jours	Facteur de bioaccumulation	31.4	

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	CAS N°	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Masse de réaction de 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxodécyl)amino]alkyl]octadécaneamide, 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxooctyl)amino]alkyl]octadécaneamide et N,N'-1,2-alkandylbis[12-hydroxyoctadécaneamide]	484-050-2	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	>4 l/kg	OCDE 121 estimation de Koc par HPLC
Triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	Estimé Mobilité dans le sol	Koc	650 l/kg	Episuite™
Phénol comportant des groupements styrène	61788-44-1	Estimé Mobilité dans le sol	Koc	?2 l/kg	Episuite™
Masse de réaction de Sébaçate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	915-687-0	Estimé Mobilité dans le sol	Koc	200 000 l/kg	Episuite™

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1. Méthode de traitement des déchets:**

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Incinérer le produits durci dans une installation d'incinération de déchets autorisée. Comme une alternative de disposition,

utiliser une installation autorisée acceptable à éliminer les déchets. Si aucune des options d'élimination sont disponibles, les déchets de produits complètement durcis ou polymérisés peuvent être placés dans un site d'enfouissement bien conçu pour les déchets industriels. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 09* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
20 01 27* Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro UN	UN1133	UN1133	UN1133
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	ADHESIFS	ADHESIVES	ADHESIVES
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non dangereux pour l'environnement	Not applicable	Not a Marine Pollutant
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Please refer to the other sections of the SDS for further information.	Please refer to the other sections of the SDS for further information.
14.7 Transport maritime en vrac selon l'Annexe II de la convention Marpol 73/78 et code IBC	Pas de données de tests disponibles.	No Data Available	No Data Available
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	No Data Available	No Data Available
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	No Data Available	No Data Available

Code tunnel ADR	(E)	Not Applicable	Not Applicable
Code de classification ADR	F1	Not Applicable	Not Applicable
Catégorie de transport ADR	4	Not Applicable	Not Applicable
Coefficient multiplicateur ADR	0	0	0
Code de ségrégation IMDG	Non applicable.	Not Applicable	NONE
Transport non autorisé	Non applicable.	Not Applicable	Not Applicable

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

<u>Ingrédient</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>Classification</u>	<u>Réglementation</u>
Dioxyde de titane	13463-67-7	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation:

La/les substance(s) suivante(s) contenue(s) dans ce produit est/sont soumises via l'Annexe XVII de REACH aux restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation si elle(s) est/sont présentes dans certaines substances dangereuses, certains mélanges et articles. Les utilisateurs de ce produit doivent être conformes avec les restrictions applicables selon les provisions mentionnées.

<u>Ingrédient</u>	<u>Numéro CAS</u>
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4
Acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-11, riches en C10	68515-49-1

Statut des restrictions: listé en Annexe XVII de REACH

Utilisations restreintes: Voir l'Annexe XVII du Règlement REACH (EC) No 1907/2006 pour les conditions de restriction.

Statut d'Autorisation selon REACH:

Les substances suivantes contenues dans ce produit pourraient être ou sont soumises à autorisation selon REACH.

<u>Ingrédient</u>	<u>Numéro CAS</u>
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4

Statut d'Autorisation: listée sur la liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes pour autorisation.

Tableau des maladies professionnelles

49 Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines

- 49bis Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine
- 84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour les substances contenues peuvent avoir été effectuées par les déclarants des substances conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H351i Susceptible de provoquer le cancer.
- H360D Peut nuire au fœtus.
- H361d Susceptible de nuire au fœtus.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Raison de la révision:

Section 9: Description de la propriété pour les propriétés optionnelles - L'information a été modifiée.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES - L'information a été modifiée.

12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volumes des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site www.3m.fr